



Fouille et saisie à l'endroit des usagers

Aide-mémoire de la procédure



ÉTAPE 1 : Identifier le risque

- ✓ Perte / vol
- ✓ Sécurité
- ✓ Bien-être général
- ✓ Risque pour l'établissement
- ✓ Salubrité
- ✓ Atteinte des objectifs de l'utilisateur



ÉTAPE 2 : Appliquer les mesures alternatives

- ✓ Informer l'utilisateur du code de vie
- ✓ Demander à l'utilisateur de remettre ses objets à risque à ses proches
- ✓ Mettre une affiche des objets interdits à l'entrée des usagers
- ✓ Discuter de la motivation liée à aux objectifs de l'utilisateur



ÉTAPE 3 : Déterminer la fouille la moins intrusive

- A. Déclaration préventive
- B. Inspection visuelle et inventaire des biens
- C. Fouille sommaire de l'utilisateur ou de son environnement
- D. Fouille complète (personnes désignées seulement)
- E. Fouille interne (personnes désignées seulement)



ÉTAPE 4 : Rechercher le consentement

- ✓ Expliquer la procédure
- ✓ Expliquer le déroulement proposé de la fouille
- ✓ Informer de la raison de la fouille
- ✓ Respecter le refus catégorique
- ✓ Informer du droit de refuser ou d'accepter et des conséquences de ce choix

Si l'utilisateur ne comprend pas ces informations, il ne peut pas consentir : rechercher le consentement de la personne qui le représente.



ÉTAPE 5 : Absence de consentement ? S'adresser aux personnes désignées

Les personnes désignées sont soit :

- ✓ Membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;
- ✓ Membre du Collège des médecins du Québec;
- ✓ Désignées par le gestionnaire.

Elles vont :

- ✓ Évaluer s'il y a un motif raisonnable et probable pour la sécurité;
- ✓ Évaluer s'il est sécuritaire de procéder;
- ✓ Déterminer les actions à poser selon l'analyse de la situation.

ÉTAPE 6 : Procéder à la fouille déterminée

- ✓ Procéder comme il a été convenu préalablement avec l'utilisateur
- ✓ Être à l'affût : l'utilisateur peut retirer son consentement lors de la procédure

ÉTAPE 7 : Saisir les substances et les objets et en disposer

Saisis et disposés à un endroit sécuritaire ou au service de la sécurité :

- ✓ À risque, mais légaux
- ✓ À risque, mais susceptibles d'être illégaux
(appeler le service de police et suivre leurs directives)

Ne doivent pas être saisis :

- ✓ À risque, apportés par le visiteur
(ne pas faire rentrer le visiteur avec l'objet)
- ✓ Pas à risque
(l'utilisateur le conserve et l'établissement n'est pas responsable)

ÉTAPE 8 : Notes, formulaires et suivis

Faire un suivi auprès...

- ✓ Usager et son représentant
- ✓ Personnes impliquées
- ✓ Personnes clés (intervenant pivot, gestionnaire, médecin)
- ✓ Agent de sécurité

Documenter la situation

- ✓ Note au dossier
- ✓ AH-223 au besoin
- ✓ Formulaire de consignation des effets personnels au besoin

